

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Rés
Mor
bé



14099439

5 MEI 2014

BRUXELLES

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 15/05/2014 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0534.419.718

Dénomination

(en entier) : **FRANKLIN TEMPLETON INTERNATIONAL SERVICES**

(en abrégé) :

Forme juridique : Société de droit luxembourgeois

Siège : Maison-mère : Rue Albert Borschette 8a, 1246 Luxembourg, Luxembourg

Succursale : Avenue Marnix 2, 1000 Bruxelles

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : Modification de la forme juridique de la maison-mère - délégation de pouvoirs - changement de nom de la succursale

EXTRAIT DE LA RÉOLUTION PAR VOIE CIRCULAIRE DU CONSEIL DE LA SOCIÉTÉ DU 6 DÉCEMBRE 2013

1) Les administrateurs ont résolu d'approuver la conversion de la Société en société à responsabilité limitée avec effet au 1er janvier 2014, sous réserve d'approbation de la CSSF.

2) Les administrateurs décident d'accorder les pleins pouvoirs à tout administrateur ou dirigeant de la société, agissant individuellement avec tout pouvoir de substitution, afin de, au nom et pour le compte de la Société :

- Présenter et obtenir les approbations nécessaires pour tout document nécessaire aux autorités réglementaires applicables;

- Négocier, accepter, modifier, signer, exécuter et délivrer ces documents devant être négociés, acceptés, modifiés, signés, exécutés et délivrés conformément aux résolutions ci-dessus;

- Accepter, modifier et signer tout autre contrat annexe, document, enregistrement, publication, extraits de ces résolutions ou notification;

- Déterminer les montants ou chiffres en ce qui concerne les résolutions et documents ci-dessus;

- Et, en général, faire tout ce qui est nécessaire ou utile aux fins de mise en œuvre des résolutions ci-dessus

EXTRAIT DE RÉOLUTIONS PAR VOIE CIRCULAIRE DU CONSEIL DE LA SOCIÉTÉ DU 28 MARS 2014

1) Suite à la conversion de la Société de société anonyme ("SA") en société à responsabilité limitée ("S.à.r.l."), avec effet au 1er janvier 2014, les Membres du Conseil reconnaissent et approuvent que la succursale de la société située en Belgique, Franklin Templeton International Services S.A., Belgian Branch, devrait en conséquence être renommée Franklin Templeton International Services S.à.r.l., Belgian Branch.

2) Le Conseil décide d'accorder les pleins pouvoirs à tout Membre du Conseil ou Dirigeant de la société, agissant individuellement avec tout pouvoir de substitution, afin de, au nom et pour le compte de la Société :

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature

Volet B - Suite

- Présenter et obtenir les approbations nécessaires pour tout document nécessaire aux autorités réglementaires compétentes;
- Négocier, accepter, modifier, signer, exécuter et délivrer ces documents devant être négociés, acceptés, modifiés, signés, exécutés et délivrés conformément aux résolutions ci-dessus;
- Accepter, modifier et signer tout autre contrat annexe, document, enregistrement, publication, extraits de ces résolutions ou notification;
- Déterminer les montants ou chiffres en ce qui concerne les résolutions et documents ci-dessus;
- Et, en général, faire tout ce qui est nécessaire ou utile aux fins de mise en œuvre des résolutions ci-dessus

PROCURATION

Franklin Templeton International Services S.à.r.l., Belgian Branch, succursale de la société de droit luxembourgeois Franklin Templeton International Services S.à.r.l., représentée par Madame Bérengère Blaszczyk, représentante légale de la succursale, donne procuration à Sylvie Deconinck, Marcos Lamin-Busschots et Laura Charlier, ayant tous leurs bureaux à 1000 Bruxelles, rue de Loxum 25, chacun agissant individuellement, avec droit de substitution, afin d'accomplir toutes les formalités relatives à la publication à l'Annexe du Moniteur belge des décisions prises par la Société relatives au changement (i) de la forme légale de la Société (conversion d'une S.A. en une S.à.r.l.) et (ii) du nom de la Succursale et afin d'effectuer toute modification de l'inscription de la Succursale et/ou la société auprès de la Banque Carrefour des Entreprises, d'un guichet d'entreprise de leur choix et du greffe du tribunal de commerce et, à cet effet, faire tout le nécessaire.

Sylvie Deconinck
Mandataire